



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT YZANS DE MÉDOC

13 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

=====

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations le : 13 février 2018, à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

Date de la convocation : 5 février 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Sylvie CLÉMENCEAU, Stéphanie FRECHE, Cécile ALRIVIE, Teresa BERNARD, Karine LETALLE, Gisèle PHILIPPE ;

Messieurs CIMBRON Maire, DURAND SAINT OMER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Eric ROBAUT qui a donné pouvoir à Karine Letalle.

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire remercie les membres du conseil municipal et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance :

Gisèle Philippe est élue secrétaire de séance par l'assemblée.

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion de la commune au service commun voirie de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île.

L'assemblée accepter ce rajout.

Monsieur le maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations. :

1. Adhésion au service voirie de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île
2. Adhésion à Gironde ressources

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

3. Convention avec le SDIS pour suivi des Points Incendie
4. Gironde Numérique : choix des priorités
5. Demandes de subventions
6. Devis trottoir Lamena
7. Animation et menu repas des anciens
8. Normes « handicapés »
9. Préparation : Viniculturelles
10. Budget
11. RIFSEEP
12. Questions diverses

L'ordre du jour est ensuite abordé :

2018.02.13/1. Adhésion au service Voirie de la CDC

Monsieur le Maire rappelle les débats du conseil municipal du 4 décembre 2017 où furent présentés et votés les statuts de la Communauté des Communes Médoc Cœur de Presqu'île.

Ceux-ci créant un service d'entretien de la voirie communale à la carte, il s'agit maintenant de formaliser l'adhésion à ce service par la signature de la convention entre la commune et la CDC qui fixe les modalités d'intervention des agents de la CDC.

Les conseillers, invités à se prononcer, autorisent Monsieur le maire à signer la convention de mise en œuvre du service commun « Entretien de la voirie communale » avec la CDC Médoc Cœur de Presqu'île.

Vote : 9

Pour : 9 Contre : 0. Abstention : 0.

2018.02.13/2. Adhésion à Gironde ressources

M. Le maire propose au conseil d'adhérer à l'établissement public administratif « Gironde Ressources créé par délibération du 14 décembre 2016 du Conseil Départemental de la Gironde.

Il s'agit, pour une cotisation fixée par le conseil d'administration de l'EPA (50 €) de bénéficier d'une aide en ingénierie aussi bien administrative que technique

Délibération :

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le conseil municipal (ou communautaire), après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».
- D'adhérer à « Gironde Ressources ».
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
- De désigner le Maire (le Président) ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Vote : 9

Pour : 9 Contre : 0. Abstention : 0.

2018.02.13/3. Convention avec le SDIS pour suivi des Points Incendie

Depuis la loi notre, la responsabilité du contrôle des hydrants pour la défense incendie, qui incombait au SDIS, a été transférée aux communes.

Le Conseil Départemental a proposé aux CDC une prise en charge « gratuite » du contrôle des hydrants en échange de l'acceptation par leurs communes d'une actualisation de leur participation au SDIS en fonction de leur population réelle. La base de population ayant servie de clé de répartition entre le Département et les communes n'ayant pas été actualisée, et la loi ne le prévoyant pas.

Compte tenu de la progression démographique des grosses communes, ce dispositif n'a pas été retenu par la CDC et il a été préféré le lancement d'un appel d'offre soit à travers le SDEEG, ou par le syndicat des eaux.

Mais le Département propose le même dispositif (contrôle gratuit des hydrants contre actualisation démographique) aux communes qui peuvent conventionner ainsi directement avec le SDIS.

Compte tenu du maintien, voire du tassement démographique de la commune, M. le maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention qui permet la continuité du service de contrôle par le SDIS sans augmentation des tarifs.

Il précise qu'il conviendra d'en informer le syndicat des eaux qui a une partie de la compétence points d'eau incendie.

Cela évitera de payer un prestataire privé pour les grosses communes qui ne veulent pas payer leur quote-part au SDIS dont les frais augmentent chaque année.

Vote : 9

Pour : 9 Contre : 0. Abstention : 0.

2018.02.13/4. Gironde Numérique : choix des priorités

Gironde Numérique est un syndicat mixte qui regroupe le Département et l'ensemble des CDC de la Gironde hors Métropole.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

L'appel d'offre qui avait été lancé il y a deux ans pour la mise en place de la fibre pour l'ensemble du territoire (hors Métropole et Libourne) a été validé en début d'année avec l'opérateur Orange.

Prévu sur 20 ans, puis sur 10 ans pour 50 à 60% de la population rurale, il s'étalera finalement sur 6 ans et concernera 99% de la population.

De plus, le contrat avec l'opérateur prévoit la mise en place d'un réseau dans le réseau à l'intention des institutions (mairies, écoles...) qui auront un accès gratuit à ce service. (Puisqu'ils le financent).

Pour l'élaboration du cahier des charges de déroulement des travaux sur lesquelles Gironde Numérique travaille, il convient que nous fassions remonter nos désirs. Comme l'ensemble des communes de la CDC.

L'idée est que le développement de la fibre ne se fasse pas commune après commune, ce qui pénaliserait es petites communes, mais en prenant les priorités de chaque commune, l'opérateur déployant ensuite son réseau à l'intérieur de celles-ci.

M. le maire propose de retenir la mairie et l'école comme priorités et de faire un courrier aux entreprises qui souhaiteraient faire partie de ces priorités (l'Ets Souslikoff, la Cave coopérative et les châteaux, la Maison familiale, les commerces et artisans.) Sachant qu'il s'agira pour eux d'un engagement à se brancher sur la fibre, car il s'agit bien sûr pour l'opérateur d'avoir des retombées économiques.

Vote : 9

Pour : 9 Contre : 0. Abstention : 0.

2018.02.13/5. Demandes de subventions

M. le Maire informe l'assemblée du courrier de la sous-préfecture indiquant que les travaux sur logements du 5 rue de la colonne et ceux du 10 rue de Loudenne ne sont pas éligibles à la DETR.

Il faudra revoir les priorités dans les investissements en tenant compte de ce manque de recettes prévues

2018.02.13/6. Devis trottoir Lamena

M. le maire informe l'assemblée du devis de 27 778,80 € de l'entreprise Sarrazy pour la réfection d'un côté des trottoirs de la rue de Lamena.

Il propose au Conseil de demander un devis pour les trottoirs des deux côtés afin de faire des travaux cohérents. Ces travaux effectués, il sera possible de demander aux services routiers du département de prendre en charge la réfection de la bande roulante puisqu'il s'agit d'une départementale.

2018.02.13/7. Animation et menu repas des anciens

Il est rappelé que le repas des anciens est fixé au samedi 3 mars 2018.

Karine et Eric s'occupent du repas.

La date limite d'inscription est fixée au 27 février à 17h30 pour leur permettre de faire les achats

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

Une animation musicale sera recherchée pour le repas

2018.02.13/8. Normes « handicapés »

Afin de reprendre le dossier de l'accessibilité, une réunion est fixée le 13 mars à 18 h

2018.02.13/9. Préparation : Vinicaturelles

Une réunion de préparation se tiendra le 28 février à 18 h

2018.02.13/10. Budget

La commission finance se réunira le 6 mars 2018 pour travailler sur les différents scénarii du budget 2018 de la commune.

2018.02.13/11. RIFSEEP

Cette question, destinée à prendre une délibération pour mettre en place le RIFSEEP est retirée de l'ordre du jour, la première délibération ayant déjà été prise, et dans l'attente du retour de l'avis de la commission paritaire du Centre de Gestion sans lequel il n'est pas possible de délibérer pour fixer les conditions du RIFSEEP.

2018.02.13/12. Questions diverses

Le fournisseur de gaz des logements du 10 rue de Loudenne et du 1 rue de la Poste, loués par la commune, a été changé.

La commune n'aura plus à faire l'avance du gaz, le fournisseur réglant directement avec les locataires en fonction des sous compteurs qu'il a lui-même mis en place à la sortie de la cuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 23.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

Conseil municipal du 13 février 2018

Feuille de présence :

Prénoms, Noms	absents	Signatures	
		Pouvoirs	Présents
M. Segundo CIMBRON			
Mme Sylvie CLEMENCEAU			
Mme Stéphanie FRECHE			
Mme Cécile ALRIVIE			
Mme Teresa BERNARD			
M. Guy DURAND SAINT OMER			
Mme Gisèle PHILIPPE			
M. Eric ROBAUT	X		